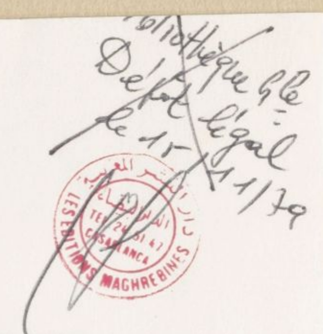
Abdeltif MENOUNI

LE SYNDICALISME OUVRIER AU MAROC

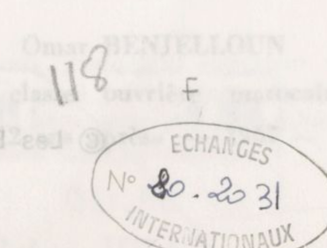




Abdeltif MENOUNI

LE SYNDICALISME OUVRIER AU MAROC

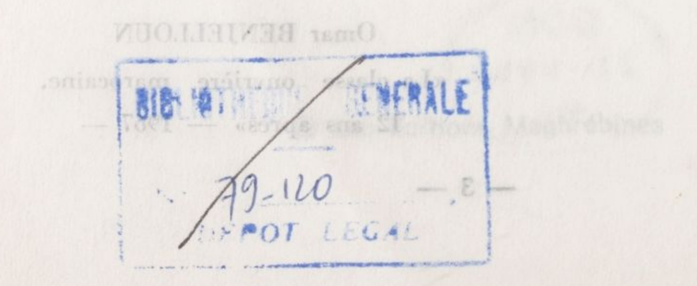




"Mais, ce n'est pas pour faire le compte des responsabilités que nous nous sommes livrés à l'analyse du chemin parcouru depuis douze ans. Ce n'est pas pour jouer les accusateurs que nous avons précisé les causes et les calculs dont la solution actuelle est l'abou*tissement. C'est pour faire face à cette situation, pour définir la solution, d'avenir à partir des leçons de l'expérience. C'est cela notre conclusion.*

Toutefois nous partons de cette précision fondamentale : à savoir qu'en ce qui nous concerne, les buts, les objectifs ne sont pas indéterminés. Ils ont été et restent l'action pour la libération, préalable nécessaire et préparation de la construction socialiste, l'action qui ne se fait pas avec des mots. Notre but n'a jamais été et ne sera jamais une série de slogans stéréotypés mais le devoir de lier la pensée et l'action qui se servent et se renforcent mutuellement, le devoir d'admettre les risques et les sacrifices qu'implique toute lutte véritable.. Il ne suffit pas de répondre "Union, ni "Unité sur, programme", tant qu'il s'agit d'écrit sur le papier. Comment ne pas tirer la leçon de l'expérience ? Il n'y a d'Unité que dans l'action c'est-à-dire que si sont réalisées les conditions de cette action, adoptées les solutions concrètes nécessaires écartés les facteurs qui ont été les obstacles à cette action jusqu'à présent. En un mot, il faut s'attaquer aux causes essentielles de la paralysie systématique, les éliminer".

Omar BENJELLOUN
«La classe ouvrière marocaine,
12 ans après» — 1967 —


79-120

NOTE AU LECTEUR

Cette thèse dont la rédaction a été achevée en novembre 1975, a été soutenue en mars 1976. Elle a donc vu le jour dans une période marquée par la crise du syndicalisme ouvrier du Maroc, par la stagnation de ses luttes, par la dispersion désespérée de ses rangs. Elle a été traversée par une problématique centrale, celle du changement. En faisant l'étude de la nature de sa participation à la vie politique, nous avons essayé, en usant d'une méthode historique et dialectique, de dégager les conditions de son renouveau et du dépassement de sa crise.

Les recherches que nous avons alors entreprises, nous ont permis de conclure à l'impossibilité d'étudier le syndicalisme d'une façon isolée. Non seulement, il fallait l'intégrer, au mouvement de libération, mais constater que le moteur de son évolution, de son développement et de sa transformation résidait à l'extérieur des organisations professionnelles. C'est la qualité des rapports entretenus par le syndicalisme et le mouvement de libération avancé qui pourrait expiquer les mutations passées du syndicalisme et faire envisager une transformation éventuelle de sa structure, de ses alliances et de ses options. On trouvera dans la conclusion de cet ouvrage, un exposé concis de notre thèse centrale.

Depuis que cette thèse a été soutenue, le syndicalisme ouvrier a connu un autre tournant de son histoire, représenté par la création de la confédération Démocratique du Travail (CDT). Malgré ce fait, aux conséquences politiques et syndicales incalculables, nous avons maintenu la rédaction initiale de notre travail. Les modifications introduites sont rares et de pur détail. Cette attitude nous a été dictée par deux sortes de considératinos : tout d'abord l'évolution en cours n'est pas achevée, ensuite la création de la C.D.T., en apportant un début de confirmation à notre thèse, donne une nouvelle actualité à cet ouvrage.

En terminant cette brève note nous voudrions exprimer un espoir ; celui de voir cette thèse contribuer à faire reculer le dogmatisme et servir tous ceux qui dans ce pays, œuvrent à la libération de la classe ouvrière et à la promotion du syndicalisme.

INTRODUCTION

Il est devenu habituel, dans l'analyse des phénomènes politiques, économiques ou sociaux du tiers-monde de relever la spécificité des processus abordés. Les rares études qui se sont intéressées au syndicalisme des pays sous-développés abondent dans le même sens, «D'une façon encore fragmentaire et imprécise... la masse des études dont on dispose en la matière fait ... apparaitre la différence de nature entre le syndicalisme des pays sous-développés et celui des pays industrialisés», constate le rapport présenté à la «Conférence de recherche sur les relations du travail et du développement économique», tenue à Genève sous les auspices de l'institut International d'Etudes Sociales, du 24 août au 4 septembre 1964. Quant à G. CAIRE, il s'intérroge sur le fait de savoir si «le syndicalisme dans les pays sous-développés (est) un phénomène importé dans les structures sociales non préparées, ou bien reçoit-il de ce contact avec un milieu différent de celui dans lequel il a historiquement vu le jour, sa spécificité particulière», avant le privilégier la seconde hypothèse (1).

Cette spécificité généralement reconnue, n'est certes pas le fait du hasard. Elle se fonde tout d'abord sur les conditions économiques propres aux pays du tiers-monde. La faiblesse de l'industrialisation, la nature souvent spéculative des industries, la dimension des unités économiques implantées, expliquent le caractère embryonnaire de la classe ouvrière, groupe social minoritaire, généralement sans qualification et dont la stabilité est d'une manière permanente, mise en cause par le chômage et l'exode rural. Cette situation qui entrave la formation d'une conscience de classe s'oppose également au déve-

1) G. CAIRE : «Syndicalisme ouvrier et sous-développement» - Revue Economique 1962.
Voir également : «Le syndicalisme africain» de J. MEYNAUD et Salah Anisse BEY.

loppement des syndicats. Ces derniers sont astreints à connaître des difficultés au niveau de leur recrutement, du financement de leur action et parfois de l'expression de leurs revendications ; autant d'obstacles qui rendent les organisations professionnelles incapables de disposer d'un «pouvoir de négociation» efficient. Cette faiblesse se trouve aggravée par certaines disparités internes. La conjonction de l'analphabétisme et de la pénurie des ouvriers autochtones qualifiés explique le fait que souvent, ce sont des éléments de la petite bourgeoisie, ou même de la bourgeoisie qui assurent au niveau central notamment, l'encadrement du mouvement syndical.

Par ailleurs, le syndicalisme des pays du tiers-monde est né et s'est développé dans des conditions historiques particulières. Bien souvent c'est une intervention extérieure, celle du syndicalisme métropolitain, directe pour les centrales françaises, indirecte dans le cas du Trade-Union Congress (T.U.C.), qui a présidé aux premières années des syndicats. Ces derniers ont donc dès le début, profité d'une expérience accumulée pendant des décennies. Ils sont, selon une formule certes contestable, nés à l'état d'adulte» (2). Mais surtout, le syndicalisme des pays sous-développés dont la seule forme fut, dès le départ, le syndicat d'industrie, s'est trouvé fortement influencé par les méthodes d'organisation, par les conceptions idéologiques et parfois par les divisions politiques du syndicalisme métropolitain. Cet héritage n'a pas cependant empêché la participation des différents mouvements à la lutte pour l'indépendance. La jonction entre le syndicalisme et le nationalisme, combattue par les autorités coloniales est un des moments les plus importants de l'histoire syndicale. Elle explique aussi bien les mutations du mouvement que la politisation particulière des syndicats des pays sous-développés.

Ces différents traits, témoins d'une spécificité perçue plus qu'explorée, ne sauraient évidemment se retrouver avec la même intensité au niveau de toutes les expériences syndicales du tiers-monde. Au Maroc, en particulier, les conditions économiques et sociales manifestent quelque originalité. L'industrialisation, sans avoir connu une phase de décollage, a bénéficié d'un développement relativement

2) G. CAIRE : article cité.

important, stimulé par les circonstances de la seconde guerre mondiale et qui s'est poursuivi jusqu'en 1952. Si les petites unités économiques (de moins de 10 employés) sont encore prépondérantes, certains secteurs connaissent une concentration poussée. Le classe ouvrière marocaine, tout en étant minoritaire, représente par rapport à la population active, une proportion qui n'était dépassée dans le continent, jusqu'à une date récente, que par l'Afrique du Sud. Enfin la jonction du nationalisme et du syndicalisme s'est réalisée relativement tôt (une vingtaines d'années après le traité du Protectorat) et continue de marquer de son empreinte, les orientations et la nature de l'action des syndicats.

Mais ces différences quantitatives ne représentent que des degrés dans l'expérience syndicale des pays sous-développés. Aussi une étude approfondie du syndicalisme ouvrier marocain permettra, en mettant en relief l'originalité du mouvement, de nuancer les traits dégagés précédemment, de les préciser, de les quantifier éventuellement. C'est à ce travail que nous nous proposons d'apporter une modeste contribution.

Les difficultés de l'entreprise sont cependant réelles. La plus importante pour un domaine encore entaché par l'incertitude des connaissances et l'absence ou la faiblesse des concepts est bien celui de la méthode d'étude.

Une première approche du phénomène «syndicat» pourrait s'appuyer sur le concept de «groupe de pression» forgé notamment par J. MEYNAUD (3). Dans cette voie de la recherche, le syndicalisme est considéré comme un «groupement d'intérêts qui, dans son action se heurte à d'autres groupements. Ayant pour objectifs essentiels la conquête d'avantages matériels pour ses adhérents ou la défense de situations acquises, plutôt que la promotion de causes ou l'affirmation de thèses qui caractérisent à la différence des organisations professionnelles le groupement idéologique, le syndicalisme va être étudié dans les luttes qu'il engage pour rendre les décisions conformes à ses

3) Cf. J. MEYNAUD, Les groupes de pression, Collection «Que sais-je ?», Paris, P.U.F., 1965 ; Les groupes de pression en France, Paris, Librairie A. Colin, 1958 ; Nouvelles études sur les groupes de pression en France, Paris, A. Colin.

intérêts» (4). Si la pression est le moyen d'action privilégié du syndicalisme, en même temps que sa raison d'être, les chercheurs porteront l'accent sur les éléments de puissance de l'organisation professionnelle (nombre d'adhérents, capacité financière, qualité des dirigeants), ainsi que sur le mode d'action (nature et fréquence des interventions auprès des pouvoirs publics et de l'opinion).

S'agissant du cas marocain, l'application du concept poserait certainement des problèmes. Trop étroite, la catégorie «groupe de pression» ne peut rendre compte des dimensions du syndicalisme ; son utilisation appauvrirait l'analyse. Certes les organisations professionnelles marocaines recourent aux méthodes d'action caractéristiques des groupes de pression, mais en les situant dans des perspectives de transformation sociale radicale que sous-tend une conception idéologique. Les intéractions entre le politique et le syndical sont nombreuses, variables et souvent décisives à toutes les étapes des grandes actions syndicales. L'expérience a démontré que non seulement le pouvoir politique n'est pas absent des perspectives syndicales (5), mais que le parti a pu être considéré comme un moyen pour la réalisation des revendications du syndicat. C'est dire qu'on ne saurait exclure le syndicat du champ politique, pas plus qu'on ne pourrait tracer une frontière stricte entre parti et syndicat.

S'il en est ainsi, le syndicalisme entretient des relations profondes et continues avec son environnement économique, social, politique et même juridique. Rendre compte du phénomène que nous nous proposons d'étudier impose donc le dépassement de l'étroitesse du concept «groupe de pression» dont le caractère opératoire est mis en cause à l'heure actuelle par J. MEYNAUD lui-même, pour saisir le syndicalisme dans ses tensions, mais également dans ses rapports.

Dans cette optique, le concept de «mouvement social» surtout

---

4) G. CAIRE. Les syndicats - PUF. 1971.

5) Cf. cette déclaration faite par M. BENSEDDIK, secrétaire général de l'U.M.T. à la revue Jeune Afrique du 25 mars 1965 : «Nous avons toujours refusé le syndicalisme classique et orthodoxe. D'où notre engagement politique et notre vocation unitaire. Notre syndicalisme n'est pas celui de l'Europe. où les syndicats sont l'émanation des partis politiques et où ils sont divisés par des barrières idéologiques ou religieuses. **Si les syndicats européens ont une vocation de contestation du pouvoir, nous avons une vocation du pouvoir».** (C'est nous qui soulignons).

analysé par Alain TOURAINE (6), repris par Guy ROCHER (7) nous semble plus apte à appréhender la réalité marocaine. Les préoccupations qu'il prend en charge sont en tout cas, plus diversifiées et moins restreintes que pour la catégorie précédente. En effet si la plupart des groupes de pression sont des mouvements sociaux, tous les mouvements sociaux ne sont pas des groupes de pression. D'une manière plus précise, le mouvement social est une «organisation nettement structurée et identifiable, ayant pour but explicite de grouper des membres en vue de la promotion de certains objets précis, généralement à connotation sociale» (8). Ces derniers peuvent varier à l'infini ; ce peut être le renversement de l'ordre établi, aussi bien que la reconnaissance de l'égalité juridique et politique de la femme, la refonte de la législation sociale, le désarmement nucléaire etc.. Au surplus, le mouvement social est considéré comme un lieu stratégique où se créent et s'explicitent des valeurs nouvelles. Instrument du changement social, il a une triple fonction, de médiation, de clarification de la conscience collective et de pression.

S'inspirant de ce concept, notre étude aura forcément une dimension pluridisciplinaire.

Mais la perspective d'analyse, une fois définie, il reste à surmonter d'autres difficultés : l'absence de documents parfois essentiels, la méfiance des dirigeants syndicaux, le mutisme d'une administration qui, souvent, se couvre du voile du secret professionnel. La possibilité que nous avons eue, grâce à notre expérience au sein du mouvement, de vaincre partiellement ces obstacles, aurait pu être génératrice d'un défaut plus grave, celui du subjectivisme et du parti-pris. Favorables au syndicalisme, nous avons choisi de le comprendre au lieu de le glorifier. Nous nous sommes astreints à la discipline qui consiste à avancer en argumentant, à fonder nos conclusions et notre analyse sur des faits concrets. Dans ce domaine, il ne s'agit pas du seul respect de la démarche scientifique ; c'est, nous en sommes sûrs, la meilleure façon de servir le mouvement, de rendre

6) Alain TOURAINE : La sociologie de l'action - Paris. Editions du Seuil, 1965.

7) Guy ROCHER . Introduction à la sociologie générale - Tome 3 : Le changement social. Editions HMV. 1968.

8) Guy ROCHER : op. cité.

hommage à ses réalisations. Nous espérons que dans cette voie, nos développements auront répondu à nos intentions.

Si l'objet de notre étude est le syndicalisme ouvrier au Maroc, dont l'action se situe dans un contexte de lutte de classes, à qui les conditions du sous-développement donnent des caractères particuliers, nous progresserons dans son exploration au travers de trois optiques : celle de l'IDENTITE qui nous permettra de saisir la physionomie du syndicalisme, celle de l'EFFICACITE qui orientera l'analyse vers l'étude de l'action des syndicats, celle enfin de la SPECIFICITE qui réside dans la contribution originale du syndicalisme à la vie politique. Notre démarche comprendra trois parties :

I - La physionomie du syndicalisme.

II - L'action des syndicats.

III - Le syndicalisme dans la vie politique.

PREMIERE PARTIE

LA PHYSIONOMIE DU SYNDICALISME MAROCAIN

hommage à ses réalisations. Nous espérons que dans cette voie, nos développements auront répondu à nos intentions.

Si l'objet de notre étude est le syndicalisme ouvrier au Maroc, dont l'action se situe dans un contexte de lutte de classes, à qui les conditions du sous-développement donnent des caractères particuliers, nous progresserons dans son exploration au travers de trois optiques : celle de l'IDENTITE qui nous permettra de saisir la physionomie du syndicalisme, celle de l'EFFICACITE qui orientera l'analyse vers l'étude de l'action des syndicats, celle enfin de la SPECIFICITE qui réside dans la contribution originale du syndicalisme à la vie politique. Notre démarche comprendra trois parties :

I - La physionomie du syndicalisme.

II - L'action des syndicats.

III - Le syndicalisme dans la vie politique.

Le syndicalisme ouvrier marocain, à l'éxemple des mouvements similaires dans les pays du Tiers-Monde est l'un des phénomènes dont l'étude fait problème.

Né dans un contexte sous-développé, il a connu une évolution multiforme, complexe, singulière. Son étude ne manque pas de surprendre et de passionner : produit par les contradictions de la domination coloniale, il a été un élément déterminant dans la lutte pour l'indépendance. Fortement stimulé par l'émancipation politique, il n'en continue pas moins de contester les structures et de mettre l'accent sur son autonomie.

L'identifier, c'est d'abord le camper dans son originalité apprécier sa force et dégager ce qui fait son essence : son histoire, ses hommes, ses structures.

TITRE I

LE SYNDICALISME MAROCAIN, DES ORIGINES A NOS JOURS

Tracer les étapes du syndicalisme ouvrier, n'est pas se plier à un quelconque conformisme intellectuel, c'est plutôt se soumettre à une nécessité de la recherche. En effet, «un peu d'histoire est nécessaire pour rendre intelligible le présent de tout mouvement social, beaucoup d'histoire est nécessaire pour comprendre un mouvement non seulement historiquement conditionné, mais aussi historiquement inspiré. Les attitudes de la vie sociale, économique et politique résultent partout du passé...» (1).

S'agissant du Maroc, d'autres considérations viennent à l'appui d'une telle démarche. Le mouvement syndical y est de création relativement récente. Moins d'un demi-siècle a été nécessaire à la classe ouvrière pour qu'elle se donne des organisations qui assurent sa représentation et défendent ses intérêts, aussi bien sur le plan interne, qu'international. Bien plus, certains de ses dirigeants, parmi les plus influents, tels que Mahjoub BENSEDDIK, ABDERRAZAK (2), TIBARI (3) et autres, qui ont participé à ses premières manifestations, président toujours à ses destinées.

L'histoire du syndicalisme ouvrier, enfin, reste à faire. Elle a jusqu'ici suscité peu d'intérêts ; et en dehors de quelques articles épars, on ne trouve pas une synthèse globale de l'évolution. C'est que les difficultés d'un tel travail, sont réelles : les archives syndicales sont peu fournies, parfois mal organisées et souvent exposées aux vicissitudes de la répression et des luttes de tendances. Quant aux archives officielles qui peu-

---

1) Val. R. LORWING : «The French Labor Movement», rapporté par Guy CAIRE in «Les syndicats ouvriers».
2) Actuellement secrétaire national de l'U.M.T.
3) idem.

vent renseigner utilement, elles sont peu ou pas accessibles. Seuls quelques témoignages précieux (4), permettent de reconstituer le fil d'une histoire au cours sinueux et aux mutations nombreuses. On distinguera cependant deux périodes : la première qui a vu les centrales syndicales françaises, notamment la C.G.T., prendre pied au Maroc et se développer en syndicalisme national ; la seconde phase est celle du syndicalisme marocain, après l'indépendance politique du pays.

4) En particulier BERENGUIER : «Le syndicalisme sous le Protectorat», M. BENSEDDIK : «Le syndicalisme marocain en marche» et A. AYACHE : «La création de l'Union confédérée au Maroc, 1929-30».

Chapitre 1

DU PROTECTORAT SYNDICAL AU SYNDICALISME NATIONAL (1920-1956)

Au début, le syndicalisme s'est présenté comme la conséquence de l'intervention extérieure (5). C'est le Protectorat qui a créé les conditions de l'installation des organisations françaises et de leur expansion en milieu marocain. Mais l'organisation syndicale, proprement dite, ne s'est développée que lentement sous l'effet de situations économiques et sociales assez particulières et des interdits administratifs. Ce qu'on pourrait appeler la préhistoire du syndicalisme marocain, s'est ainsi étalée sur une vingtaine d'années. La seconde guerre mondiale et surtout l'initiative prise par les communistes de donner naissance dans le cadre de la C.G.T. à une organisation à vocation marocaine, en accélérant le processus de syndicalisation des autochtones, ouvrent une nouvelle ère dans l'histoire du syndicalisme et préludent à la domination du mouvement par les nationalistes.

La troisième phase, plus brève que les précédentes (mars 1955 mars 1956), se déroulant dans une période de résistance armée et d'intenses activités politiques, n'est pas la moins importante. Elle se caractérise par l'élimination des divisions syndicales et la réalisation de l'unité au sein de l'Union Marocaine du Travail (U.M.T.).

---

5) Cf. M. BENSEDDIK : Avant le Protectorat ces conditions (de l'apparition du mouvement syndical) n'existent pas au Maroc. Même si quelques esprits pouvaient concevoir le syndicalisme, la réalité sociale n'en permettait pas l'existence. C'est le développement économique qui a réalisé les conditions. Historiquement, les colonialistes capitalistes ont été au Maroc, un facteur de progrès. La pluie peut être désagréable ; elle est utile» (L'Avant garde nº 37, 1er novembre 1959).

SECTION I

LA PREHISTOIRE DU SYNDICALISME MAROCAIN (1920-1940)

On a souvent constaté la difficulté de saisir l'origine d'un mouvement social. Au Maroc l'insuffisance des documents n'est pas seule en cause. L'interférence des organisations syndicales françaises, les lenteurs inhérentes à la cristallisation du mouvement, ses reculs, ses éclipses surtout, n'ont pas contribué à clarifier la question. Ainsi A. ADAM (6) signale la Constitution en 1914, deux ans après la signature du Traité de Fès, instituant le Protectorat du premier syndicat, sur l'initiative d'un ouvrier européen, fraîchement immigré, LENDRAT. L'organisation ainsi mise sur pied n'eut cependant qu'une existence éphémère ; son promoteur et animateur étant devenu, grâce aux hasards de la spéculation foncière, patron. En fait, il faut attendre la formation des premières associations des fonctionnaires et des travailleurs du secteur privé, pour qu'on puisse parler de syndicalisme. C'est là la situation de départ. L'année de 1936, par l'ampleur des grèves et de la prise de conscience ouvrière, dont elle sera le théâtre, représentera sans nul doute, l'acte de naissance d'un syndicalisme à participation marocaine, dont les retombées engageront le mouvement ouvrier dans une nouvelle phase de son évolution.

6) A. ADAM : Casablanca. La genèse de la nouvelle cité musulmane».

§ 1 - LA SITUATION DE DEPART : LA FONDATION DES SYNDICATS EUROPEENS.

Le Maroc fut en 1912, l'un des derniers pays à être soumis à la domination étrangère, encore que le Traité de Fès, n'exprimait que le point de vue officiel ; la résistance armée se poursuivra sans discontinuité jusqu'en 1933. Mais l'appareil qui s'attelait à l'exploitation de cette partie du Maghreb avait fait ses preuves ailleurs et profitait de l'accumulation des expériences que l'expansion du phénomène colonial avait permise. Aussi les transformations furent-elles relativement rapides. Elles assurèrent la base sociale des premiers syndicats qui commençaient à apparaître et commandèrent les étapes de leur formation.

A - LA BASE SOCIALE DES SYNDICATS

Elle était constituée par une classe marocaine issue de l'action sur les structures et d'une main d'œuvre européenne importée.

a) **La classe ouvrière marocaine** était évaluée à 100.000 en 1929 (7). Engagée dans les secteurs d'activité moderne : mines, chantiers, ateliers, exploitations agricoles, transport, commerce, elle représentait une mince couche de la population autochtone que le recensement de 1931 chiffrait à 5.400.000 dont 875.000 seulement, soit 16,2 % vivaient dans les villes. Elle formait une masse mouvante de «prolétaires manœuvres, de prolétaires coloniaux, jugés également bons et inaptes à tous les emplois, serviteurs d'une économie élémentaire et spéculative, menacée de crises que provoquent tour à tour la sécheresse et les variations des cours des matières premières» (8). Mal détachés de leur origine rurale, les travailleurs marocains ne parvenaient pas à acquérir une conscience de classe.

Evincés de leurs terres par la colonisation, ils connaissaient des conditions d'existence pénibles. La majorité d'entre eux

7) A. AYACHE, article cité.
8) J. DRESH - Peuples et évolutions.

vivaient dans les bidonvilles qui commençaient à proliférer dans les cités côtières. **Ne travaillant qu'à la tâche, ils sont très mal** payés : le plus haut salaire du marocain équivaut au plus bas de l'ouvrier européen. Les textes de la législation sociale, ou bien ne leur sont pas applicables, comme c'est le cas du dahir du 16 décembre 1928 sur les Conseils de Prud'hommes ou bien ne sont pas respectés par les employeurs, comme ce fut le cas au dahir de 1930 sur le repos hebdomadaire. La législation du travail était, suivant la formule d'un spécialiste (9) faite pour des européens et par des européens.

Cependant à partir de 1933, une minorité de cette classe ouvrière va assister à l'évolution de sa situation sous l'action de la frange du patronat français la plus intelligente et la plus élevée dans la hiérarchie capitaliste, celle qui est organisée au sein du «Comité Central des Industriels». En effet, certaines entreprises de Casablanca, telles Lafarge, la Société J. J. Carnaud, la Compagnie Sucrière Marocaine (CO.SU.MA) prennent l'initiative de construire des logements à leurs employés. ce qui va permettre à une partie de la main d'œuvre marocaine de se stabiliser. Par la suite, l'Office Chérifien des Phosphates (O.C.P.) pour Khouribga, les Charbonnages de Jerrada pour la région d'Oujda, le groupe Hersent pour Fédala, suivent l'exemple donné par la Capitale économique.

C'est ainsi que naît un noyau ouvrier marocain stabilisé dont les liens avec le monde rural ont été grandement affaiblis et qui sera le premier à rejoindre la main d'œuvre européenne dans les syndicats.

b) **Le personnel européen** se divisait en deux groupes distincts, celui du secteur privé et des services concédés et celui de la fonction publique.

Le premier représentait la majorité des travailleurs européens. Peu homogène, évalué à 20.000 en 1930, il encadrait les ouvriers marocains. Il se trouvait, selon les propres termes de

9) J. BERNARD : «Le droit du travail au Maroc», Paris 1952.

Jouhaux (10), matériellement plus à l'aise que son homologue en France. Il revendiquait cependant l'application de la législation du travail de la Métropole, en particulier les dispositions relatives à la journée de huit heures, ainsi que le droit syndical.

Les fonctionnaires, quant à eux, au nombre de 1.498 au 31 Juillet 1914 et de 14.509 au 1er janvier 1931, représentaient au moins 25 % de la population active européenne (11). D'une cohésion plus grande, leur poids économique et leur rôle administratif les imposaient aux autorités du Protectorat. Appartenant pour la plupart à des cadres locaux dits «chérifiens» ou detachés de leur cadre d'origine métropolitaine, ils bénéficiaient d'avantages substantiels : majoration marocaine, indemnités d'installation, de résidence, de vie chère, vacances périodiques en métropole, pécule après 10 ans ou Caisse de prévoyance. Ils étaient considérés à juste titre comme les privilégiés du monde du travail. Pourtant, une fois les besoins du Protectorat satisfaits en matière de cadres administratifs, leur situation fut remise en cause et la majoration marocaine qui doublait le traitement de base français fut ramené à 50 % dès 1920. Le fait ne manqua pas d'encourager la création des premières associations au sein des fonctionnaires.

B - LES ETAPES DE LA FORMATION DES SYNDICATS :

Le processus de formation des syndicats a, dès le début, répondu aux conditions et besoins locaux. Ce n'est que progressivement que le syndicalisme des associations a emprunté la voie de l'unité par la création de l'Union Départementale de la C.G.T.

a) **Le syndicalisme des associations** : En l'absence de la reconnaissance du droit syndical, diverses associations de travailleurs européens se sont constituées conformément au dahir du 24 mai 1914, aussi bien dans le secteur privé que dans la fonction publique.

10) Rapporté par A. AYACHE dans article cité.
10) Ropporté par A. AYACHE dans article cité, Jorchaux était le Secretaire Général de la C.G.T. française.

Dans le secteur privé, les associations au nombre d'une douzaine en 1929, organisent les travailleurs en majorité français, ainsi que des européens et des israélites marocains, employés dans l'imprimerie, le commerce, les banques. Aux dires de Mr. Mangeot, chef de service du travail du secrétariat général du Protectorat, ces groupements n'ont aucune vitalité et n'existent que sur le papier (12). Il en est de même des associations des travailleurs des services concédés, centrales électriques du Maroc, agents de la Sté Marocaine de Distribution d'Eau et d'Electricité (S.M.D.) Seule l'association des cheminots qui s'est distinguée par la publication d'un bulletin : «La Tribune des cheminots du Maroc» a pu faire preuve d'une volonté de revendication, n'hésitant pas à engager ses adhérents dans la lutte. Ainsi les cheminots déclenchèrent-ils la première grande grève marocaine de trois semaines, à partir du 26 mars 1926 et défilèrent dans les rues de Casablanca, drapeau rouge déployé en chantant l'Internationale. Ils parvinrent à obtenir des garanties d'emploi et de rémunération.

De telles méthodes n'étaient certainement pas pour plaire aux fonctionnaires qui avaient fait le choix débonnaire de constituer des «mutuelles» ou «amicales» au nombre d'une quinzaine en 1924. La principale activité de ces associations se réduisait à la correspondance épistolaire avec la Métropole, en vue d'obtenir l'extension de l'application des textes législatifs au Maroc. Avec l'augmentation du nombre des fonctionnaires et l'apparition des premières inquiétudes, le nombre des groupements atteignit la soixantaine en 1929, ils se créaient par catégories et par services.

Mais ce micro-syndicalisme des associations n'était pas viable. Il était trop lâche, et malgré l'action tenace de quelques militants socialistes et communistes, il manquait de vitalité et d'efficacité. Il lui fallait un point d'appui en métropole, où se trouvait la solution des problèmes que connaissaient ses adhérents. Aussi certains esprits pensèrent-ils à l'affiliation à une

12) Cf. A. AYACHE, article cité.

centrale française. En 1929, «l'Amicale Primaire du Maroc» se transformait, en dépit de la législation locale, en section du Syndicat National des Instituteurs de France (C.G.T.), tandis que «l'Amicale Générale des Fonctionnaires» se mua en «Fédération Marocaine des Groupements de Fonctionnaires» et exprima l'intention d'adhérer à la C.G.T. Ce processus devait aboutir l'année suivante à la création de l'Union départementale de la C.G.T. au Maroc.

b) **La création de l'Union Départementale** : Favorisée par la maturation des esprits au Maroc, elle fut également le fruit de la dynamique propre de la C.G.T. française. En effet, la Centrale métropolitaine, considérablement renforcée par l'apport de la Fédération française des fonctionnaires qui rejoignait ses rangs en 1927, entreprit la reconstitution de nombreuses unions départementales qui avaient disparu après la scission. L'Afrique du Nord où elle délégua ses ténors, dont sont secrétaire général Jouhaux, fut l'objet d'un intérêt particulier.

En l'espace d'une année, et après une série de réunions, l'objectif des dirigeants cégétistes fut réalisé. Le 1er mars 1930, Jouhaux dirigeait les travaux du Congrès constitutif de l'Union locale de Casablanca, en présence des délégués de huit syndicats, dont la Fédération des fonctionnaires, les instituteurs les professeurs, les P.T.T., les travailleurs de l'Etat et les phosphates. Le 22 juin, le premier Congrès de l'U.D. donna naissance à «l'Union Marocaine des Organisations Syndicales Ouvrières confédérées» dont le premier secrétaire général fut Texier du syndicat des instituteurs et qui devait compter dès le début de 1931 23 syndicats groupant 4000 adhérents, dans leur majorité des fonctionnaires.

Ces différentes réunions permirent de préciser le point de vue des syndicats nouvellement confédérés sur diverses questions. Au niveau syndical, un programme relatif aux bourses du travail, à la loi des huit heures, au repos hebdomadaire, au Tribunal de Prud'hommes et aux délégués adjoints du Travail. vit le jour.

Sur le plan politique, le réformisme de la C.G.T. adapté à la situation coloniale l'emporta. La légitimité de la présence Française fut proclamée. Les travailleurs européens se déclarèrent chargés d'une mission civilisatrice à l'égard de leurs camarades autochtones, pour qui ils revendiquaient le droit syndical, associé à la nécessité de la liaison de toute union de syndicats éventuelle à la C.G.T.

Ainsi en 1930, un syndicalisme européen était parvenu à se structurer et à s'intégrer, au moins sur le plan organisationnel, au mouvement de la métropole. Ses contacts avec les travailleurs autochtones, rares, au début, vont être stimulés par la crise économique. Berenguier cite à titre d'exemple le cas d'une réunion tenue en 1934 à la Bourse du Travail de Casablanca, et au cours de laquelle trente cartes de chômeurs furent distribuées à des marocains. Il faut cependant attendre les luttes sociales de 1936, pour que la participation des marocains devienne une donnée constante du syndicalisme.

§ 2 - LES LUTTES DE 1936 ET L'ADHESION DES MAROCAINS AUX SYNDICATS :

Les conditions marocaines caractérisées par une crise économique dont les manifestations principales sont une baisse de salaires en 1936 de 40-50 % par rapport à 1932, l'extension du chômage dû notamment à la poussée vers les villes, qui s'était ralentie en 1935, ne sont pas les seules causes de ces luttes sociales. Ces dernières furent fortement stimulées par l'exemple des combats politiques et sociaux que connaît alors la France et en particulier par les conséquences de la formation du «Front Populaire». Ainsi en mars 1936, se constitua le «Front Populaire Marocain» par accord entre le Parti radical socialiste, la Fédération Marocaine de la S.F.I.O., la Ligue des Droits de l'Homme (13) et l'U.D. des syndicats conférérés du Maroc. Deux mois après, les grèves de Juin déclenchées dans une entreprise de Casablanca, vont s'étendre à l'ensemble du pays. Le déroulement des événements laissera des traces durables dans la classe ouvrière marocaine.

13) Association dominée par les communistes, dont l'activité politique n'était pas tolérée par la Résidence.

A - LE DEROULEMENT DES EVENEMENTS :

La Compagnie Sucrière Marocaine (CO.SU.MA) d'où part le mouvement de grève est une entreprise de Casablanca de 750 ouvriers et employés, dans leur majorité marocains. Le refus du patronat d'admettre la constitution d'une association professionnelle, l'expulsion de deux «meneurs» ouvrent le conflit. Le Comité du Syndicat de l'entreprise est néanmoins constitué et il rédige un cahier de revendications qu'il se propose de présenter à la Direction. Celle-ci refuse de recevoir les délégués ouvriers, ce qui déclenche la grève le 10. Le lendemain, une réunion à la Bourse du Travail reconduit le mouvement avec occupation des locaux. Tout se passe dans le calme et les forces envoyées sur les lieux par les autorités ne trouvent pas à intervenir. Le 13 juin, le Résident alarmé propose son arbitrage. Il reçoit un représentant de l'Union Départementale de la C.G.T.: c'était là une première victoire pour le mouvement syndical. Le patronat de la CO.SU.MA. dut faire des concessions substantielles : reconnaissance du droit de grève et paiement des journées d'arrêt de travail, augmentation générale du taux des salaires et des heures supplémentaires. Cependant la revalorisation des allocations familiales ne profita qu'au personnel européen et si l'augmentation relative des salaires était plus importante pour les marocains que pour leurs camarades européens (35 % contre 20 %), la discrimination ne fut pas entamée.

En fait, ces concessions avaient pour but d'obtenir l'arrêt d'un mouvement qui menaçait de s'étendre et de paralyser les secteurs industriels du pays. Mais dès le 13 juin, la grève est déclenchée dans les Centres phosphatiers où Résident général et direction, ne peuvent que satisfaire les revendications des travailleurs. Bientôt, elle gagne les petites entreprises de Casablanca et d'autres villes. Le mouvement atteint son point culminant les 18 et 19 juin avec 2118 grévistes, dont 672 européens dans la seule capitale économique du pays (14). C'est alors que la Résidence reprend à son compte, à partir du 18 juin, un cer-

14) R. GALISSOT, Le patronat européen au Maroc (1931-1942) - Rabat - 1964.

tain nombre de projets de loi à la promulgation desquels le patronat s'était antérieurement opposé. Successivement sont publiés au Bulletin Officiel les dahirs sur le paiement des salaires, les économats et le marchandage, sur le contrat de sous-entreprise et concernant la limitation de la durée de travail à 8 heures

Ces décisions ne mettent pas pour autant fin aux grèves. Il faut que le patronat reconnaisse par écrit les associations professionnelles au sein de chaque entreprise, donc le droit syndical de fait, pour que le 4 juillet 1936 le mouvement de reprise du travail soit effectif dans le secteur du bâtiment et s'étende au reste du pays. Mais trente jours de grève ont suffi pour ébranler l'autorité du patronat et donner un nouveau visage au syndicalisme.

B - LES RESULTATS :

Ils furent à la mesure de l'ampleur de l'évènement. La participation des marocains posa dans des termes nouveaux le problème du droit syndical.

La présence efficace des travailleurs autochtones aux côtes de leurs camarades européens a été sans conteste le fait marquant des journées de juin. Un peu partout les marocains ont constitué la majorité des grévistes. Ils n'ont pas hésité parfois à agir seuls dans les secteurs où l'encadrement européen faisait défaut, comme ce fut le cas pour les services de nettoiement, les chantiers du bâtiment à Casablanca et sur les quais de déchargement à Fès. Ils furent certainement un facteur décisif dans le succès du mouvement de 1936. En même temps, ils fournissaient aux syndicats, la représentativité qui leur faisait défaut et apportaient à des organisations, jusque là faibles, informes et sans ambitions, les moyens de détenir un réel pouvoir de négociation. Ce furent en un mot les grévistes marocains qui insérèrent les syndicats existants, mal adaptés, dans le mouvement social du Maroc.

Par la force des choses, le problème du droit syndical se trouvait posé à un patronat inquiet et à une Résidence alarmée.

Dès le 20 juin, «le Petit Casablancais», proche des milieux officiels, s'adressait en ces termes aux syndicalistes français : «Et tous ces indigènes à qui vous avez appris la révolte, ne venez-vous pas de leur donner une arme terrible ? Cette arme pouvez-vous dire contre qui ils s'en serviront?», et «l'Afrique française» affirmait : «Il ne faut pas oublier, en effet, que la collusion des grévistes européens et indigènes revêtait un caractère d'autant plus inquiétant que la pacification est très récente et que nombre de travailleurs venus du Sud n'avaient abandonné le «baroud» que depuis quelques mois (15).

Pour ces raisons, les autorités du Protectorat choisirent de restreindre, par le dahir de décembre 1936, le droit syndical aux européens. Au surplus seuls les travailleurs français peuvent détenir des postes de responsabilité au sein des organisations professionnelles. Le contenu du statut réservé aux travailleurs marocains était ainsi explicité par le Général Noguès, alors Résident : «Les indigènes n'ont pas été admis au bénéfice de cette législation, car à mon avis, c'est dans une autre direction, par la résurrection des corporations et la rénovation de l'artisanat qu'il convient d'améliorer le sort de la classe ouvrière indigène».

En fait, les textes aussi bien que les intentions furent impuissants à changer profondément la réalité et c'est avec de nouvelles données de la situation syndicale que les autorités du Protectorat vont devoir compter.

§ 3 - LES NOUVELLES DONNEES DE LA SITUATION (1936 - 1940)

Les traits acquis par le syndicalisme après juin 1936, vont s'accuser. A l'expansion du mouvement syndical répondront les reactions multiformes du patronat et de la Résidence.

A - L'EXPANSION DU SYNDICALISME :

Elle ne se réalise pas sans contradictions et si la C.G.T.

15) L'Afrique française, Juillet 1936.

continue à se développer, les premières organisations nationalistes font leur apparition.

a) **Le développement de la C.G.T.** : Il est remarquable. «Ce fut pendant les mois de juin et de juillet 1936, une vague d'entrées à la C.G.T.», affirme un témoin (16). En 1937, la filiale de la Centrale française, comptait 20.000 membres, 10 Unions locales et 97 organisations syndicales. En 1938, le seul syndicat des mineurs de l'Office Chérifien des Phosphates fait état de l'adhésion de 2000 marocains. En même temps, les méthodes d'action connaissent une évolution notable : la grève devient l'un des moyens privilégiés de l'action ouvrière et tend à prendre le pas sur les démarches propres aux groupes de pression. La C.G.T. commence à s'intéresser à la formation de jeunes cadres marocains pour pallier les insuffisances dans les secteurs où la syndicalisation progressait rapidement.

Mais cette évolution ne se réalise pas sans équivoques. La participation active des marocains aux journées de juin 1936, leur adhésion au syndicalisme par la suite, ne déterminent pas les dirigeants cégétistes, ni les ouvriers européens dans leur ensemble, à abandonner l'attitude de paternalisme protecteur qui rappelle, par certains côtés, celle du «Comité Central des Industriels». C'est ainsi que dans un vœu du Congrès de 1938, il est affirmé: «(Le Congrès demande) une juste proportion de la main d'œuvre européenne qui encadrerait nos camarades indigènes, par là, ils pourront s'éduquer et revendiquer leur droit à la vie que nous sommes venus leur apporter» (17). Se plaçant délibérément dans le cadre colonial, le syndicalisme de la C.G.T. ne conteste pas la discrimination qui existe dans les textes et dans les faits entre travailleurs marocains et personnel français. Ainsi en juin 1936, à aucun moment la C.G.T. n'a fait sienne la revendication «à travail égal, salaire égal» (au moins sur le plan des principes) et en 1937, au cours du 2ème Congrès de l'U.D., la motion de-

16) Témoignage rapporté par R. GALISSOT dans l'op. cité.
17) Travail 5-3-1938 - (Journal de la C.G.T. marocaine).

mandant le droit syndical au profit des marocains fut la seule à ne pas bénéficier de l'unanimité (18).

En réalité, le syndicalisme européen installé au Maroc est d'un genre particulier et on n'a pas assez vu sa spécificité car on ne peut que mutiler sa nature profonde en voulant l'assimiler au syndicalisme français, dont il n'est même pas une simple transposition.

Historiquement d'abord, il n'a pas été créé par la C.G.T., et les efforts déployés par Jouhaux et d'autres dirigeants de la Centrale française, n'ont fait que prolonger l'action de rassemblement entreprise par des associations déjà constituées et répondre à un désir et à un choix que seule la nationalité du protecteur expliquait en partie. L'un des partisans les plus enthousiastes de l'adhésion à la C.G.T. ne justifiait-il pas, en 1929, sa position par idéalisme, mais surtout par intérêt (20). Dans les faits, ce syndicalisme etait tributaire d'une situation coloniale génératrice de contradictions au sein du monde du travail, contradictions entre travailleurs marocains et ouvriers européens. La raison d'être de ce syndicalisme résidait dans son action visant à préserver les avantages de ses adhérents européens et à les élargir, ce qui ne pouvait se réaliser que par la défense, souvent implicite, des discriminations existantes au Maroc, mais également des différenciations entre travailleurs européens du Maroc et ceux de la Métropole.

Dans ces conditions, le syndicalisme européen avait son allure propre : syndicalisme d'une aristocratie ouvrière, bureaucratisé, dominé par des fonctionnaires, adhérant à une Centrale métropolitaine, mais n'épousant ni ses valeurs, ni son orientation politique. On peut alors, difficilement, parler d'une «politique de la C.G.T. au Maroc» (21).

18) Travail 15-7-1936.
19) Cf. J. Meynaud et A. Salah Bey : Le syndicalisme en Afrique.
20) Rapporté par A. AYACHE - article cité.
21) Cf. M. VERDIER : «Partout, en définitive, l'empreinte métropolitaine a été forte dans les méthodes, dans les objectifs, comme dans les structures» - extrait d'une conférence faite à Alger en 1970 sur «les problèmes du travail et du syndicalisme dans les pays en voie de développement», publié par le Centre Français de la Documentation Scientifique et Technique - Avril 1970.

Certes il se trouvera souvent à la tête de ce syndicalisme, des militants socialistes, puis communistes pour imposer des revendications d'égalité, ou même l'atténuation de la présence politique française. Mais de tels thèmes ne trouveront pas d'échos au sein d'une masse d'adhérents, conservatrice, attachée à ses privilèges et l'action des organisations se heurtera à une limite politique, le Protectorat, et à une limite syndicale, la discrimination dans le domaine du travail.

C'est dans l'ensemble, pour ces raisons que le syndicalisme européen sera toujours flanqué de son rival, un syndicalisme marocain à teinte nationaliste.

b) **L apparition des syndicats nationalistes :** C'est le résultat d'un intérêt que très tôt, les nationalistes ont montré pour les problèmes de la classe ouvrière. En 1934, le Comité d'Action Marocaine (C.A.M.), première formation politique marocaine, fut la seule à revendiquer le droit syndical intégral pour les marocains dans un «plan de réformes» qui demandait, en outre «la création de caisses mutuelles pour l'assistance en cas de maladie, caisses subventionnées par l'Etat et les Habous» (22). En 1936, le Parti rendit publique à l'occasion des grèves, une «note sur le récent mouvement ouvrier au Maroc». En 1937, c'est au tour du Parti de l'Unité, surtout implanté dans le nord du pays, de préconiser la création d'une «Centrale Ouvrière Marocaine et Unique».

Le travail d'organisation, proprement dit, fut envisagé par ce jeune nationalisme à tendance réformiste, dominé par la bourgeoisie, lorsque la classe ouvrière marocaine fit la preuve en juin 1936 qu'elle était la principale force de changement dans le pays. C'est alors que des syndicats furent créés à Fès et à Kénitra, dans les secteurs du transport et de l'alimentation. La même année, les nationalistes ouvrirent un local syndical à Fès et remirent au Résident le statut d'une «Union Nationale des Syndicats» dont la création fut refusée. Quant au siège, il fut fermé sur ordre des autorités en 1937 lorsque le Parti National qui pour-

22) Habous : Institution religieuse musulmane propriétaire de bien immobiliers.

suivait l'action jadis animée par le C.A.M. fut dissout et ses dirigeants arrêtés (23).

B - LES REACTIONS DE LA RESIDENCE ET DU PATRONAT :

La Résidence et le Patronat furent solidaires devant la montée du syndicalisme. Leur réaction revêtira, en général, deux formes : la répression de l'action ouvrière et les tentatives d'embrigader les travailleurs autochtones.

Dès la fin des événements de juin 1936, et dans la période qui suivra, le Patronat sévira contre les syndicalistes, et les militants ouvriers seront régulièrement licenciés (24). Cette campagne connaîtra un certain essor à partir de 1937, lorsque la création d'une section C.F.T.C. au Maroc divisera les rangs ouvriers. Ensuite le dahir du 24 juin 1938, promulgué après une grève déclenchée par les mineurs de Youssoufia, aggrava les termes du dahir de décembre 1936, en instituant le «délit syndical». Désormais, non seulement la loi interdisait l'adhésion des marocains aux syndicats, mais elle sanctionnait toute personne qui inciterait un ouvrier marocain à s'affilier à une organisation professionnelle.

C'était encourager les expériences d'encadrement des ouvriers marocains entreprises par le Patronat et qui s'inspiraient des formes d'organisation artisanale. En effet, à partir de 1937, des corporations ou mutuelles regroupant les travailleurs suivant leur appartenance tribale, sous la direction d'un «amine», sorte de caporal, véritable créature du Patronat, font leur apparition dans certaines usines, notamment à Casablanca. Certains entrepreneurs, comme Mr Mas, vont jusqu'à mettre à la disposition de ces organisations des bibliothèques et surtout des salles de billard (25).

Par la suite, l'attitude anti-syndicale de la Résidence et du Patronat fut renforcée par l'approche de la guerre. En septembre

---

23) Allal FASSI : L'histoire du Maghreb depuis la première guerre mondiale. Tanger, 1955.

24) Cf. R. GALISSOT - Op. cité.

25) R. GALISSOT - op. cité.

1938 «l'organisation générale du pays pour le temps de guerre» est décidée. L'année suivante, tous les syndicat sont dissouts et la legislation du travail sera à partir de 1940, transformée par référence aux lois françaises et à la «Charte du Travail».

La période de guerre qui met fin à la préhistoire du mouvement syndical, ne sera pas pour autant une phase de parfaite harmonie sociale. Quelques grèves, rapidement réprimées par un Patronat pétainiste dans sa grande majorité, seront déclenchées. Mais ce n'est qu'en 1943, immédiatement après la libération de l'Afrique que le mouvement syndical renaîtra avec une vigueur nouvelle.

SECTION II

D'UN SYNDICALISME INTEGRATEUR A UNE CENTRALE AUTONOME

La guerre, sans entraîner de rupture dans l'histoire du syndicalisme, le transforme profondément. La tendance réformiste, comme ce fut le cas en France, en sort relativement affaiblie ; et c'est un syndicalisme à vocation révolutionnaire, largement ouvert aux marocains, animé par des militants communistes, qui connaît sous l'habit de l'Union Générale des Syndicats Confédérés au Maroc (U.G.S.C.M.), un développement presque ininterrompu jusqu'en 1948. A partir de cette date, le mouvement revendicatif connaît des pauses et les syndicats passent par des crises passagères que les luttes engagées entre communistes et nationalistes pour la domination du mouvement expliquent en grande partie. Dès 1950, le syndicalisme orienté par des éléments marocains de l'Istiqlal s'achemine vers la création d'une Centrale Autonome.

§ 1 - LE DEVELOPPEMENT DU SYNDICALISME ET LA CREATION DE L'U.G.S.C.M.

Le renouveau du syndicalisme se réalise dans des conditions favorables. économiquement et politiquement.

Sur le plan économique, la période de guerre fut marquée par une réelle expansion ; le conflit international, en stimulant l'industrie locale et le commerce, donne un coup de fouet aux investissements qui sont de 1935 à 1945, au moins équivalents à ceux des 27 années précédentes (26). De nouvelles entreprises

26) R. GALISSOT - op. cite.

(comme celle de lesieur-Afrique) sont créées, notamment à Casablanca ; d'autres se développent. D'une manière générale, le Maroc devient une zone de repli pour les capitaux européens et notamment français. Les effectifs de la classe ouvrière connaissent une augmentation corrélative.

Sur le plan politique, les autorités du Protectorat qui furent, jusqu'à «la libération» de l'Afrique du Nord, de fermes soutiens de Vichy, sont discréditées et paralysées par les menaces d'épuration. Dans un contexte international marqué par la contre-offensive alliée et la publication de la Charte de l'Atlantique, le panorama national connaît une mutation profonde : le Parti de l'Istiqlal naît en 1944 et met à la tête de ses revendications l'indépendance du pays, tandis qu'un Parti Communiste est créé dès 1943, sous la direction d'un algérien de confession juive : René Léon Sultan.

Dans ce cadre, le syndicalisme cégétiste reparaît, mais avec un nouveau visage, tandis que le syndicalisme national, désorienté par les succès communistes et l'hostilité de la Résidence, entre en crise.

A - LE NOUVEAU VISAGE DU SYNDICALISME CETEGISTE

Il se manifeste par l'abandon de l'orientation réformiste et la montée des luttes revendicatives.

a) **Dès 1943, l'Union départementale de la C.G.T.** qui reprend ses activités entend ne pas être le simple prolongement du syndicalisme européen d'avant guerre. Elle se donne une nouvelle stratégie et une organisation rénovée.

Ainsi la C.G.T. rejette le cadre du Protectorat. Pour elle, les modalités de la présence française, non seulement privent le peuple marocain de ses droits et de sa liberté, mais rendent difficile une mobilisation suffisante de la nation marocaine dans l'effort de guerre contre le fascisme et l'hitlérisme. Elle revendique pour la nation marocaine des droits égaux à ceux des autres nations, mais dans le cadre d'un vaste ensemble qui permette une «union entre les peuples de France et du Maroc». L'alliance entre gaullistes et communistes et la présence de ces derniers

au gouvernement la déterminent à se prononcer pour l'Union Française, mais c'est une union plus proche de l'Union Soviétique que des schémas gaullistes.

L'évolution politique de la C.G.T. était sensible ; elle n'était pourtant pas achevée. Elle ne se prononçait pas pour l'indépendance du pays et montrait autant d'hostilité aux nationalistes, considérés comme des scissionnistes, qu'aux tenants de la thèse traditionnelle du Protectorat. En vérité «l'internationalisme» dont les communistes français voulaient être les représentants au Maroc était d'un genre particulier : il admettait le paternalisme et la dépendance (27). Certes le syndicalisme d'après guerre se montrait plus favorable à l'adhésion des marocains aux syndicats et à l'égalité des droits, mais dans la fidélité au cadre politique métropolitain. Son action devait éloigner les travailleurs marocains des courants nationalistes. Objectivement il jouait un

27) Il est remarquable de constater combien les «pesanteurs politiques» de la situation créée par le Protectorat amortissent les convictions et altèrent les positions politiques. Au Maroc, malgré une ouverture d'esprit plus grande, les socialistes furent moins que socialistes et les communistes moins que des marxistes. L'analyse faite par les communistes français qui détenaient le contrôle de la filiale de la C.G.T., les perspectives d'évolution entrevues par eux, sont bien différentes des points de vue exprimés dans des circonstances semblables par les fondateurs du marxisme. «Lorsque des membres de l'Internationale appartenant à une nation conquérante demandent à ceux appartenant à une nation opprimée - non seulement dans le présent - d'oublier leur situation et leurs nationalités spécifiques, d'effacer toutes les oppositions nationales etc., ils ne font pas preuve d'internationalisme. Ils défendent tout simplement l'assujetissement des opprimés et tendent de justifier et de perpétuer la domination sous le voile de l'internationalisme. En l'occurence, cela ne ferait que renforcer l'opinion déjà trop largement répandue parmi les ouvriers anglais, selon laquelle par rapport aux irlandais, ils sont des êtres supérieurs et représentent une sorte d'aristocratie, comme les blancs des Etats esclavagistes américains se figuraient l'être par rapport aux noirs. - Dans un cas, comme celui des Irlandais, le véritable internationalisme doit nécessairement se fonder sur une organisation nationale autonome : les Irlandais, comme toutes les autres nationalités opprimées, ne peuvent entrer dans l'association ouvrière internationale qu'à égalité avec les membres de la nation conquérante et en protestant contre cette oppression. En conséquence, les sections Irlandaises, n'ont pas seulement le droit, mais encore le devoir de déclarer dans les préambules de leurs statuts que leur première et plus urgente tâche, en tant qu'Irlandais, est de conquérir leur propre indépendance nationale» (extrait du Protocole de la séance du Conseil général de l'internationale du 14 mai 1872 - intervention d'Engels).

rôle d'intégrateur des autochtones. Les autorités du Protectorat ne tarderont pas d'ailleurs à voir le profit qu'ils peuvent tirer d'une telle situation.

Sur le plan de l'organisation, la C.G.T. profitant des possibilités que lui offrait le rapport des forces politiques : la possession de locaux et de détachés mis à sa disposition par l'administration, la liberté de se déplacer dans tous les endroits du pays, même dans les parties considérées comme peu sûres par les autorités (28), s'oriente résolument vers une adéquation plus grande de l'instrument syndical et de ses méthodes d'action au milieu marocain. Ainsi un effort particulier est fourni en vue de former des cadres marocains capables d'assumer les responsabilités syndicales à tous les niveaux.

En 1946, lors de son 4ème Congrès, l'Union Départementale devient l'Union Générale des Syndicats Confédérés du Maroc (U.G.S.C.M.), tandis que le poste de co-secrétaire général nouvellement créé est occupé par le premier marocain à accéder à la direction : BEN TAHAR, aux côtés de deux autres marocains et de cinq français, dont le second Secrétaire général LEROY. En même temps la langue arabe commence à être utilisée dans certaines réunions. Ces différents résultats seront consolidés par la montée des luttes sociales.

b) **Dans le domaine syndical**, l'U.G.S.C.M. tout en concentrant ses efforts sur la résolution des problèmes nés de la guerre, accorde une importance particulière aux questions spécifiques des travailleurs marocains.

A partir de 1945, l'offensive syndicale menée notamment par voie de grèves, atténue les effets de la cherté de la vie : des augmentations successives de salaire de 45 % en 1945, de 25 % en août 1946 et de 10 % en 1947, sont obtenues. La situation des travailleurs marocains connut quelques améliorations : le sursalaire familial fut institué ; les travailleurs des mines, outre l'augmentation du salaire, purent accéder à des postes de surveillance, tandis que dans l'administration quelques centaines de fon-

28) M. BENSSEDDIK : op. cité.

ctionnaires marocains furent admis dans les cadres généraux jusque là réservés exclusivement aux français (29).

Le 4ème Congrès inaugure une intense activité syndicale dans les campagnes marocaines. La C.G.T. ne se contentait pas de défendre les revendications des ouvriers agricoles, mais acceptait de faire siennes les «chicayas» (30) déposées auprès des instances syndicales par les parents des éléments syndiqués en butte à l'arbitraire caïdal. Le succès de l'entreprise fut grand «Je peux vous dire que ces gens-là apparaissent surtout dans les campagnes, parmi des travailleurs agricoles, comme des envoyés de Dieu qui venaient alléger les souffrances...», devait déclarer un témoin bien placé, en l'occurence A. Bouabid (31).

Quoi de plus naturel dans ces conditions que de voir les marocains se syndiquer en masse ? En 1945, la C.G.T. comptait 22.000 membres, en 1946 50.000 et en 1948 100.000 dans toutes les branches de l'activité. La Fédération du sous-sol disposait à elle seule de 14.000 membres. Au surplus, dans les entreprises publiques (travailleurs de l'Etat, Energie, Chemins de fer. etc...) ce sont les agents payeurs qui délivrent les cartes et retiennent les montants des cotisations.

Les autorités du Protectorat, singulièrement et en contradiction avec leur attitude passée, encouragent cette évolution, au moins durant quelques années. Certes en 1943, la Résidence reprend à son compte l'attitude paternaliste du patronat par la création à Casablanca du Bureau Marocain du Travail (B.M.T.) destiné à centraliser les revendications des ouvriers marocains et à s'opposer à la double influence nationaliste et communiste. Mais dès 1945, une circulaire du 29 mars régularise la tolérance : les marocains peuvent assister aux réunions organisées dans les locaux syndicaux. En 1946 le B.M.T. était supprimé et le nouveau Résident général Erik LABONNE, devant la montée des nationalis-

29) Mahjoub Benseddik. op. cité.
30) Doléances.
31) Mr. Bouabid alors membre du Comité Exécutif du Parti de l'Istiqlal, était chargé. par le Parti, des affaires ouvrières et syndicales.

tes, penchait à considérer que l'UG.S.C.M., dominée par les communistes français et fidèle à la thèse de l'Union Française, pouvait être un instrument d'intégration de la classe sociale marocaine la plus dynamique, à l'ensemble métropolitain. Si l'on en croit LACOUTURE, le Résident visitant les usines, lançait aux ouvriers : «à la C.G.T., à la C.G.T. ! »(32).

Le résultat fut que l'U.G.S.C.M. qui disposait dès 1943 d'un Journal **Clarté** devenait l'organisation la plus représentative du mouvement ouvrier marocain, et peut-être la plus forte des formations de l'opposition. Ainsi la scission que connut en France la C.G.T. avec la création de Force Ouvrière (F.O.) en 1947, ne se répercuta au Maroc qu'avec trois années de retard et ceux qui prirent l'initiative de constituer la section marocaine F.O. ne sortaient pas des rangs de l'U.G.S.C.M.

Or cette situation était lourde de conséquences politiques dans la mesure où l'U.G.S.C.M. entretenait des rapports très étroits avec le Parti Communiste Marocain et qu'elle prenait soin dans ses activités, de favoriser l'expansion de cette formation : la carte syndicale était toujours accompagnée de la carte du Parti Communiste et les dirigeants syndicaux toujours doublés du militant politique, devait noter Mahjoub Benseddik (33). En 1947/1948, les effectifs du Parti se comptaient par milliers dans tous les coins du pays et principalement dans la région du Tadla. Cette réalité jeta l'alarme dans le camp nationaliste dont les syndicats ne parvenaient pas à sortir de leur crise.

B - LA CRISE DU SYNDICALISME NATIONAL :

Devant la progression de la C.G.T., les nationalistes sont désorientés au moment où ils constatent l'échec du syndicalisme autonome illégal.

a) **Les hésitations du nationalisme** recèlent une gamme de positions : la première fut celle d'une neutralité bienveillante à

32) J. et S. LACOUTURE - Le Maroc à l'épreuve - Seuil, 1958.
33) Op. cité

l'égard de la C.G.T., considérée en 1943 et jusqu'en 1947, comme une organisation favorable à l'émancipation du peuple marocain et de surcroît sans danger pour les positions du Parti de l'Istiqlal, parce que de peu d'influence. C'est ainsi que les organisations professionnelles semi-clandestines à tendance nationaliste adhèrent à la C.G.T. en 1943.

Cependant, devant l'expansion et l'affirmation de la tendance communiste au sein de l'U.G.S.C.M. qui rencontrait le succès que l'on connaît auprès des travailleurs marocains, et craignant de perdre toute possibilité de contrôler la classe ouvrière, le Parti de l'Istiqlal appelle au boycottage d'une organisation qu'il présente comme étant opposée aux préceptes de l'Islam et symbolisant la présence étrangère sur le sol marocain. En même temps il organisait là où il était présent des scissions que le développement même de l'U.G.S.C.M. favorisait. Ainsi en 1947 se crée à Im-Fout un syndicat dissident, à Settat certains ouvriers marocains quittent le syndicat de l'éclairage, tandis qu'à Khouribga a lieu une tentative de constitution d'un syndicat autonome.

Il s'agissait pour la formation marocaine de promouvoir un syndicalisme nationaliste istiqlalien que la lutte pour le droit syndical viendrait légaliser. Dans ce dessein, elle fit paraître à partir de 1947 un hebdomadaire bilingue, **L'Action Syndicale,** et détacha auprès de ses cadres ouvriers un certain nombre de responsables politiques et syndicaux tels que A. Bouabid et Tayeb Ben Bouazza. Le plan du Parti échoua lamentablement : la Résidence se montra intraitable sur la question des libertés syndicales et les marocains devant la poussée revendicative et les succès de l'U.G.S.C.M. ne se décidaient pas à quitter la Centrale.

b) **L'échec du syndicalisme autonome** : En fait, le plus clair des résultats de la tactique du Parti fut d'isoler les cadres nationalistes au moment où les organisations professionnelles clandestines faisaient preuve d'inefficacité : «Le syndicalisme autonome, et par surcroît illégal, n'était pas du tout viable. Boycottée

par le Patronat et réprimée par les autorités, l'action des syndicats sur le plan social, était nulle. Tout au plus, arrivaient-ils à fonder des Caisses de solidarité. C'est ainsi que le syndicat de la Sucrière de Casablanca qui groupait plus de 200 ouvriers végéta pendant deux ans et faillit disparaître sans avoir réalisé la moindre revendication de ses membres, pourtant combatifs et disciplinés» (34).

Dès lors le Parti de l'Istiqlal devait réviser sa position. Il le fit, mais à moitié : il donna la liberté d'action à ses militants ouvriers, mais sans les soutenir franchement : «la propagande syndicale continuait de plus belle et les syndicats n'eurent la faveur de ces partis (nationalistes) que deux ans plus tard, en 1950, lorsqu'ils purent manifester publiquement leur caractère national et leur indépendance à l'égard du Communisme» (35).

Ainsi en 1948 militants syndicaux nationalistes et organisations de base rejoignirent en masse l'U.G.S.C.M. Leur adhésion était conditionnée par la liberté de désigner les dirigeants de leur choix, sans ingérence des éléments étrangers à la profession. Si l'unité du mouvement était renforcée, les luttes pour la domination du syndicalisme allaient se transporter au sein de la Centrale Européenne.

§ 2 - LES LUTTES POUR LA DOMINATION DU MOUVEMENT SYNDICAL (1949/1950).

Elles se déroulèrent dans un contexte international et interne transformé. Les ministres communistes avaient quitté le gouvernement français, tandis qu'au Maroc le Général Juin, qui avait succédé à E. LABONNE, était partisan d'une politique d'intransigeance qu'il aura l'occasion d'éprouver contre le mouvement syndical. En 1948, la Fédération du Sous-sol fut dissoute, ses cadres poursuivis devant les tribunaux furent condamnés à des peines très sévères (36), au moment où l'administration re-

34) M. BENSEDDIK - op. cité.
35) M. BENSEDDIK - op. cité.
36) Ben Hmida secrétaire général du Syndicat de Jerrada fut condamné aux travaux forcés à perpétuité : il ne fut libéré qu'en 1956, après la proclamation de l'indépendance du pays.

commandait au Patronat de s'adjoindre des conseillers sociaux(37).

En dépit de ces difficultés, le nombre des syndiqués marocains ne cessa d'augmenter. Il était de 50.000 en 1946, il est de 60.000 en 1950. Dans ces conditions la propagande nationaliste n'aura que plus de résonnance et deux ans après leur adhésion officielle les Syndicalistes istiqlaliens détiendront la majorité au sein de la C.G.T.

A - LA PROPAGANDE NATIONALISTE :

D'abord limité à la seule classe ouvrière, elle allait déborder sur l'opinion publique.

a) **Au sein de la classe ouvrière,** la propagande prit deux aspects : syndical et politique.

Sur le plan syndical, les nationalistes reprochèrent aux dirigeants communistes leur impuissance à réaliser la revendication d'égalité en matière salariale ; ils les accusèrent également de duplicité : «Les communistes, malgré leur phraséologie, jouissent de tous les avantages que leur octroie la qualité de non-marocains. Il ne leur seyait donc guère de s'ériger en champions de la justice sociale» (38). Les affirmations nationalistes trouvaient quelque confirmation dans les conflits qui se produisaient à la base : il arrivait parfois au cours d'une grève que satisfaction ayant été accordée aux travailleurs européens, ceux-ci abandonnaient leurs camarades marocains qui se trouvaient dans l'obligation de reprendre le travail, sans avoir réalisé les objectifs du mouvement.

A l'échelon politique, les nationalistes menaient une campagne intense de politisation, liant situation coloniale et exploi-

37) Voici la définition que Berenguier donne des conseillers sociaux : «payés par les patrons et choisis parmi les fonctionnaires d'autorité, connaissant l'arabe et parfois le berbère, parfaitement au courant des usages et des nécessités du marocain, ces conseillers, instruisent et transmettent toutes les requêtes des ouvriers, soit à la Direction de l'usine soit aux différentes administrations.
38) BEN SEDDIK - op. cité.

tation ouvrière, organisant leurs camarades autour du mot-d'ordre d'indépendance et reprochant à la C.G.T. de vouloir intégrer le Maroc dans le cadre de l'Union Française.

En fait les nationalistes s'attaquaient aux deux limites auxquelles se heurtaient tout syndicat qui se créait pour défendre les intérêts d'un personnel importé par la colonisation. A mesure que se développait le mouvement syndical, qu'il prenait par la majorité de ses membres et par la nationalité de ses cadres une teinte marocaine, la contradiction entre la nature et les capacités de la Centrale d'un côté, et les aspirations de la base de l'autre s'aiguisent. Dans cette atmosphère, problèmes syndicaux et questions politiques étaient posés simultanément par la force des choses.

b) **Mais les nationalistes marocains voulurent** porter les problèmes du monde du travail notamment celui du droit syndical au delà des Bourses. C'est ainsi qu'en avril 1949 une délégation de syndicalistes marocains fut reçue par le Roi MOHAMED V. Celui-ci leur exposa le contenu d'un contre-projet qu'il avait soumis à la Résidence et qui était favorable à un droit syndical intégral. Par la suite, l'opinion du Souverain fut portée à la connaissance des travailleurs marocains dans les meetings et réunions syndicales.

Ce travail inlassable fut récompensé et, dès 1950, les éléments nationalistes remportaient leurs premières victoires.

B - **LES PREMIERES VICTOIRES** furent acquises en deux étapes d'abord au Comité général de juin 1950, ensuite au 6ème Congrès de novembre de la même année.

a) **Au Comité Général,** les nationalistes qui avaient refusé de placer les cartes et les timbres pour donner la preuve de leur représentativité, réussirent à imposer au sein du Bureau exécutif deux des leurs : Tayeb Ben Bouazza et Tibari. Cette première acquisition apparaissait comme le résultat de la progression de l'influence syndicale au sein du secteur privé.

b) **Au Congrès,** le triomphe des nationalistes fut complet. Disposant de la majorité des mandats, ils parvinrent à contrôler le plénum et à faire élire T. Ben Bouazza co-secrétaire général de l'U.G.S.C.M aux côtés de Leroy ; s'ils acceptèrent la règle de la parité, c'était pour éviter une scission qui aurait privé l'U.G.S.C.M. de son caractère légal, dans la mesure où l'activité syndicale des marocains était simplement tolérée.

Mais les nationalistes avaient obtenu l'essentiel : la décision du Congrès de créer une Centrale Syndicale autonome.

§ 3 - VERS LA CREATION DE LA CENTRALE AUTONOME :

Pratiquement maître de la filiale de la C.G.T. les nationalistes y imposèrent une nouvelle orientation qui était loin de recevoir l'adhésion de la majorité de leurs camarades européens. Profitant de cette situation, d'autres centrales, jusqu'ici faibles et sans ambitions vont se manifester.

A - LES CHANGEMENTS D'ORIENTATION DE L'U.G.S.C.M.

Ils concernent aussi bien le domaine interne qu'international.

a) **Sur le plan interne, l'U.G.S.C.M.** s'engage résolument dans la lutte pour l'indépendance aux côtés des partis nationaux. Désormais, elle tiendra à participer à toutes les manifestations du nationalisme tout en conviant les portes-paroles de l'Istiqlal comme Mr. Bouabid à prendre la parole lors du traditionnel défilé du 1er mai. Grâce à son influence grandissante au sein des travailleurs marocains, l'U.G.S.C.M. introduisit des changements qualitatifs dans la structure et le programme du mouvement national. D'un Parti de cadres, à tendance réformiste, dominé par des éléments bourgeois et petits-bourgeois, le Parti de l'Istiqlal devient un grand parti de masse (39) où la classe ouvrière acquiert une place notable. Mais ces transformations ne se réalisaient pas sans difficultés et leur achèvement se heurtait à la

39) J. et S. LACOUTURE dans **le Maroc à l'épreuve** affirment que les effectifs de l'Istiqlal ont connu une progression assez modeste de 1943 à 1947 (3000 à 10000) pour passer à 100.000 en 1952.

volonté de la direction bourgeoise, de conserver la main-haute sur le Parti. Dans cette lutte pour la conquête de l'Istiqlal, des noms, des personnalités émergent : Abderrahim Bouabid, Mehdi Ben Barka, Abdellah Ibrahim, Yousfi... etc. Le mouvement syndical, désormais acquis à l'idée nationale, devient leur centre de ralliement.

Nous touchons là à un des caractères spécifiques du mouvement syndical au Maroc et peut-être dans les pays du Tiers-Monde. A la différence des expériences occidentales, le syndicalisme a toujours entretenu des rapports très étroits avec les formations politiques et singulièrement avec le mouvement national. Le syndicalisme a été une étape dans la prise de conscience nationale tant il est vrai que, dès l'origine, les problèmes que les ouvriers avaient à affronter sur le plan strictement professionnel, tels que la discrimination de l'emploi et des salaires, la reconnaissance du droit syndical avaient une dimension politique. Pour les adhérents du syndicat, la notion de patron se confondait avec celle d'étranger, la lutte de classe avec la lutte nationale, la revendication des salaires avec l'exigence de liberté. Et si le Parti de l'Istiqlal a été, de 1944 à 1949, l'élément de transformation du syndicalisme, il a dû subir à partir de 1950 et de l'intérieur des tentatives des syndicalistes et de leurs alliés, en vue de l'infléchir vers des conceptions progressistes et des méthodes d'action qui ne se réduisent pas aux campagnes diplomatiques et aux négociations secrètes. Par la suite, cette dialectique aura d'autres occasions de se vérifier.

b) **Sur le plan extérieur,** deux tendances se font jour : au moment où les directives de la C.G.T. française sont ignorées, les premiers contacts sont établis avec la Confédération Internationale des Syndicats Libres (C.I.S.L.). Dès 1951, les éléments nationalistes vont montrer quelque irritation à recevoir des ordres de la C.G.T., les pressant de contribuer aux manifestations pour la paix et contre la politique américaine. Ils s'opposèrent successivement à la distribution de «l'Appel de Stockolm», refuseront de soutenir le «Comité des partisans de la paix» et

le «Comité de lutte contre la répression» ; ils boycottèrent enfin la campagne de protestation contre l'arrestation de J. Duclos.

En même temps, les éléments nationalistes de la direction cégétiste tels que Tayeb Ben Bouazza et Mahjoub ben Seddik commenceront à prendre contact avec la C.I.S.L. dont une délégation viendra au Maroc en novembre 1950.

Les divergences ne cesseront pas, de 1950 à 1952, d'opposer les cadres natonalistes à leurs alliés européens et, peu à peu, c'est une simple cohabitation de deux organisations, de deux comportements et de deux idéologies, qui se substitue à l'union réalisée en 1948. Et la décision de grève générale déclenchée le 7 décembre 1952, en signe de solidarité avec le mouvement syndical tunisien dont le leader Ferhat Hachad venait de tomber sous les balles de l'organisation «la main rouge», sera prise à l'insu des éléments communistes. A la suite de cette manifestation, les dirigeants marocains dont Tayeb Ben Bouazza, Mahjoub Ben Seddik, Tibari et bien d'autres, sont arrêtés. Ces mesures prises par le Protectorat donnent une nouvelle dimension au conflit franco-marocain et constituent la base sur laquelle viendront prendre place d'autres démarches dont celle consistant à exiler le Roi du Maroc MOHAMMED V. Les activités politiques et syndicales de l'U.G.S.C.M. connaissent une certaine pause dont d'autres centrales voudront profiter.

B - LES MANIFESTATIONS DES AUTRES CENTRALES :

La marche entreprise par les syndicalistes marocains depuis novembre 1950, vers la création d'une Centrale Autonome ne se réalise pas sans contradictions. L'engagement politique de l'U.G. S.C.M., la répression de l'action syndicale créant des clivages au sein du mouvement ; une tendance à former les syndicats autonomes se manifeste chez les fonctionnaires européens. C'est ainsi que le cartel des services publics et concédés qui groupe tous les fonctionnaires d'obédience cégétiste décide à partir du mois de février 1953 de ne pas admettre, au moins provisoirement des marocains dans les bureaux des syndicats, et un peu

plus tard il n'envisage aucun recrutement en milieu marocain. Les autres Centrales ne firent pas ce choix.

a) **La section marocaine de Force Ouvrière**, instituée surtout chez les fonctionnaires et dans les services publics, comptait en 1952, une trentaine de syndicats, 2000 marocains dont 300 à la Régie des Tabacs. A partir de cette date et au vu du désarroi qui s'emparait des cadres cégétistes français après les événements de décembre, elle tente de renforcer son recrutement en milieu marocain, avec un succès relatif. En 1953, le nombre de ses adhérents marocains est évalué à 5000, dont une quinzaine participe aux stages de formation qu'elle organise à Paris.

b) **La même tendance** apparaît chez la C.F.T.C. qui avait décidé lors de son Congrès de 1947 d'admettre tous les travailleurs «croyants» et non pas seulement chrétiens. Cette décision demeura pendant longtemps lettre morte et ce n'est qu'à partir de 1952 que s'inspirant de la pratique des syndicalistes chrétiens en Algérie, elle oriente ses efforts en direction des marocains. Mais les résultats sont assez modestes (un millier d'adhérents en 1954) pour que la Centrale chrétienne envisage d'abandonner ses projets.

C'est dans ce rapport de forces syndical que les cadres marocains libérés en septembre 1954, tenteront de donner vie à un rêve longtemps caressé : la création de la Centrale Marocaine Autonome.

SECTION III

DU PLURALISME SYNDICAL A L'UNITE DU MOUVEMENT OUVRIER

En janvier 1955, le processus qui a conduit à la création de la Centrale autonome s'achève, un autre prend naissance dans l'accélération du pouls de la vie politique ; il porte le mouvement du pluralisme imposé par des circonstances extérieures vers son unité. Trois moments dans cette évolution : Les débuts du syndicalisme autonome, les résistances cégétistes préludent à l'unité.

§ 1 - LES DEBUTS DU SYNDICALISME AUTONOME :

Ils ont lieu dans une conjoncture particulière car, depuis 1952, le Maroc vit sous un régime d'exception : le Parti de l'Istiqlal et le Parti Communiste sont dissous, les arrestations des nationalistes se multiplient, le Roi est exilé, tandis que se manifeste la résistance armée. Le syndicalisme autonome qui prend date en janvier 1955, en l'absence d'une loi depuis longtemps promise par les autorités du Protectorat, jamais promulguée, sur le droit syndical, s'en trouve marqué aussi bien dans sa physionomie que dans ses manifestations.

C'est le 5 janvier 1955 que les syndicalistes marocains franchissent le Rubicon pour créer un «Comité d'organisation pour l'établissement et le développement du syndicalisme libre» dont l'activité est rapidement tolérée par une Résidence qui nourrissait l'espoir de voir ses responsables abandonner leur programme politique et rompre avec les cadres de la Résistance. Présidé par Tayeb Benbouazza dont Mahjoub Benseddik est le

second, le Comité entreprend de réanimer quelques sections syndicales, notamment à Casablanca et prend contact avec la C.I.S.L. qui approuve les intentions des marocains. Le 20 mars 1955, en présence d'une cinquantaine de délégués représentant vingt-deux embryons d'organisation implantés surtout à Casablanca, Rabat, Safi et Kénitra, dans une maison du quartier populaire Bouchentouf de la Capitale économique, naît l'Union Marocaine du Travail (U.M.T.).

Si le programme adopté à cette occasion renferme l'essentiel des revendications : des salaires décents, des conventions collectives, la Sécurité Sociale... etc, ce sont les problèmes politiques qui sont l'objet des attentions les plus grandes : l'indépendance est représentée comme un préalable à toute action syndicale efficace : «Il serait un leurre, en effet, de considérer comme possible une modification profonde des conditions de vie des travailleurs, tant que le régime colonial en vigueur n'aura pas été changé» (40). L'engagement politique du syndicalisme est proclamé comme une nécessité.

De fait, le syndicalisme marocain conserve des liens étroits avec le Parti de l'Istiqlal : non pas avec la direction et les cadres traditionnels du parti, réduits à l'attentisme par les développements d'une situation, qu'ils n'avaient pas prévus, mais avec les cadres moyens et les membres des cellules ouvrières, ceux-là mêmes qui, jadis, s'étaient distingués par leur opposition à la gestion peu démocratique du Parti et aux méthodes d'action de la direction politique et faisaient du syndicalisme marocain leur point de ralliement. Dans les années difficiles, surtout à partir de 1953 ces éléments vont prendre les armes et encadrer la plus importante organisation de résistance marocaine : «la Mounadama Siriya». C'est auprès d'eux que les syndicalistes libérés en septembre 1954, vont trouver aide et appui. A ce niveau, la création de l'U.M.T. constitue plus que l'appli cation d'une des décisions du Congrès de l'U.G.S.C.M., elle fait

40) Extrait du rapport moral présenté par Mahjoub Benseddik au Congrès Constitutif de l'U.M.T. du 20 mars 1955.